Image not found or type unknown

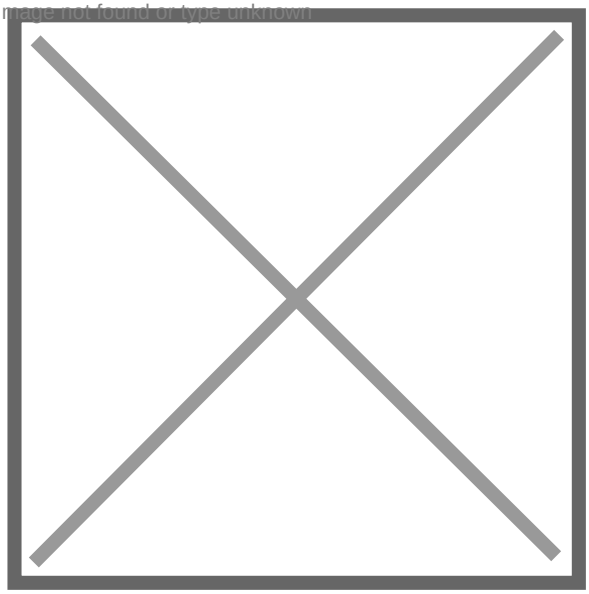

Moteur voiture arret net à 120 000 km

Par **biscotte**, le **03/11/2017** à **14:08**

Bonjour,

Ma voiture 2011 oxxxxx insignia 120 000 km, s'est arrêtée net, mon garagiste me dit que le moteur est mort. Vu le prix de remplacement, je me demande vers qui me tourner car un moteur qui claque à 120 000 km ce n'est pas normal.
Pensez-vous que je doive contacter oxxxxx maison mère car l'assurance, bien sûr, n'intervient pas ? Quels sont mes recours ?

Merci.

Par **morobar**, le **03/11/2017** à **16:18**

Bjr,
Il convient d'identifier la cause, votre garagiste ne peut se contenter de vous signifier la conséquence, à savoir le caractère irréparable du moteur en panne.
Contacter la maison-mère sans autre indication ne va pas aboutir.
L'assurance véhicule n'est pas concernée, mais votre éventuelle protection juridique oui.

Par **biscotte**, le **03/11/2017** à **19:15**

Merci en quoi la protection juridique peut intervenir?
De plus l'entretien n'a pas été fait par un garage Oxxxxxl car elle n'était plus sous garantie et

je pense que c'est à mon desanvatage
Merci de m'aider car 5.000 € le moteur sans MO, ça fait un choc.

Par **cocotte1003**, le **03/11/2017** à **19:31**

Bonjour, c'est au garagiste d'identifier les raisons de la casse prématurée du moteur et à l'assistance juridique de vous conseillez et de vous assister financièrement dans les démarches pour résoudre le problème avec la marque de la voiture, cordialement

Par **Visiteur**, le **03/11/2017** à **19:42**

Bsr,
Pour obtenir un avantage constructeur, il faut prouver que l'entretien a été fait aux distances ou temps conseillés et selon les préconisation.
Encore plus difficile si pas fait dans le réseau de la marque.

Par **amajuris**, le **03/11/2017** à **20:35**

bonjour,
au vu du kilométrage, cela ressemble à une rupture de la courroie de distribution qui aurait du être changée dans le cadre d'un entretien normal.
salutations

Par **morobar**, le **04/11/2017** à **08:50**

C'est aussi mon avis, défaut d'entretien portant sur la courroie ou le niveau d'huile.
Mais il faut absolument faire identifier la cause pour espérer intervenir au niveau de la marque.
L'assistance juridique est une garantie offerte par les contrat MRH (celui de la maison et de la responsabilité civile).

Par **ASKATASUN**, le **04/11/2017** à **17:23**

Bonjour,
[citation]C'est aussi mon avis, défaut d'entretien portant sur la courroie ou le niveau d'huile.
[/citation]
Ce n'est pas aussi simple. Sur un véhicule moderne de ce type, certains capteurs peuvent dysfonctionner et provoquer l'arrêt moteur immédiat. C'est par exemple le cas de la sonde de température du DFP qui en cas d'élévation trop importante de la combustion interne en phase de régénération va arrêter l'injection de carburant pour empêcher un début d'incendie, ce qui

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

stoppera net le véhicule. Seul un réparateur agréé de la marque et compétent, équipé des outils de diagnostique nécessaire, peut déterminer l'origine de la panne.
Avant d'engager des recours amiable ou juridique envers le constructeur il faut déjà avoir un diagnostique certain de la panne.

Par **Visiteur**, le **04/11/2017** à **19:59**

S'il y a ici un motoriste-expert automobile, il sera bienvenu car on ne peut diagnostiquer sur ces simples informations et la question n'est pas là... Quel recours ??

Par **biscotte**, le **05/11/2017** à **17:59**

En effet la distribution est préconisée à 150 000km
mon garagiste a dit que le moteur était bloqué pour démonter cela prends beaucoup de main d'œuvre et de toutes façons il va falloir changer le moteur
Pensez vous qu'un moteur d'occasion pose problème au moment du contrôle technique vu que le numéro aura changé car mon garagiste me conseille de faire ainsi
merci Tapez votre texte ici pour répondre ...

Par **amajuris**, le **05/11/2017** à **19:18**

bonjour,
si vous remplacez votre moteur par un moteur identique, je ne crois pas que vous soyez obliger de modifier votre carte gris.
il faut une modification des caractéristiques technique pour ce soit nécessaire.
salutations

Par **eric2a**, le **06/11/2017** à **11:34**

Bonjour
y avait il des voyants allumes avant l arrêt du moteur? de plus une courroie de distri qui casse ca fait du bruit car véhicule démarré ou roulant.....les préconisations constructeur sont toujours d un kilometrage maxi et une duree dans le temps
exemple 150000kms ou 10 ans
de toute facon le garagiste est apte a déceler le probleme

Par **Visiteur**, le **06/11/2017** à **18:05**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

La question est Quels sont mes recours ?

Biscotte estime que ce moteur de 120.000 km n'aurait pas dû casser !

Par **morobar**, le **06/11/2017** à **18:16**

Et la réponse est la même.
Pour évoquer un vice caché il faut identifier l'origine de la panne.
C'est la seule voie possible de nature à ouvrir, éventuellement, un recours.

Par **Visiteur**, le **06/11/2017** à **18:24**

Oui, donc faire appel à un expert !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés